



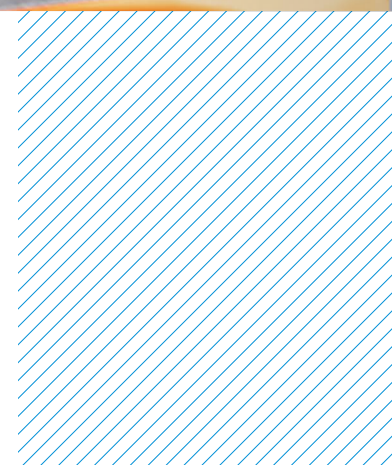
ÉDITION
ÉTÉ
2024

BULLETIN DESTINÉ
AUX SALARIÉ(E)S DE L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION

É
T
É
2
0
2
4

À NE PAS MANQUER:

- SCRUTIN SYNDICAL 2024
- CONGÉ ANNUEL D'ÉTÉ
- CHÈQUES DE VACANCES



LES PROCHAINES ÉTAPES

La période de vote du scrutin syndical dans l'industrie de la construction se poursuit jusqu'au 22 juin.

Par la suite, la CCQ procédera au dépouillement des votes et vous enverra un avis confirmant votre choix d'allégeance, que vous ayez exercé votre droit de vote ou non. L'allégeance enregistrée à votre dossier après le scrutin entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2024.

Quant aux résultats officiels qui déterminent la représentativité de chacune des cinq associations syndicales, ils seront connus au courant du mois d'août.

VOUS CHANGEZ D'ALLÉGEANCE?

Il est important d'en informer votre employeur dès que possible, afin qu'il modifie les cotisations syndicales qu'il perçoit à partir du 1^{er} septembre 2024.

QUELQUES DATES À RETENIR



Pour obtenir tous les détails sur le scrutin syndical 2024, consultez le www.ccq.org/scrutinsyndical.



CONGÉ ANNUEL D'ÉTÉ

**C'EST LE TEMPS DES VACANCES, DU DIMANCHE
21 JUILLET AU SAMEDI 3 AOÛT 2024*!**

Comme les conventions collectives en vigueur le prévoient, tous les chantiers des quatre secteurs de l'industrie de la construction seront obligatoirement fermés. Certains types de travaux pourront tout de même se tenir, durant cette période. Vous souhaitez en savoir plus sur les congés annuels obligatoires et les règles particulières prévues?

Consultez les conventions collectives.

BON CONGÉ!

* Le congé débute le dimanche 21 juillet, à 0h01, et se termine le samedi 3 août, à 0h.

IMPORTANT – MÉDIC Construction en ligne :

Toutes les réclamations qui requièrent qu'une pièce justificative soit jointe seront traitées dans les semaines suivant le retour des vacances de la construction.

PROCHAINS JOURS FÉRIÉS



La fête du Canada (1^{er} juillet) ainsi que la fête du Travail (2 septembre) sont des jours fériés chômés, pour l'industrie de la construction. Tout travail exécuté durant ces journées devra être rémunéré au taux de salaire majoré, selon les dispositions prévues aux conventions collectives dans chacun des secteurs.



En ce qui concerne la fête nationale du Québec (24 juin), il s'agit également d'un jour férié chômé, observé conformément à la *Loi sur la fête nationale*. Pour toute information quant aux conditions de travail à appliquer lors de ce jour férié, communiquez avec la [Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail \(CNESST\)](#).

Pour connaître les réponses aux questions les plus fréquemment posées à propos des jours fériés, nous vous invitons à consulter la page « [Jours fériés : questions fréquentes](#) », au [ccq.org](#).

Veillez noter que les bureaux et le service téléphonique de la CCQ seront fermés à l'occasion de ces congés.





COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

VOTRE ARGENT EN TOUT TEMPS

PEU IMPORTE
CE QUE VOUS
FAITES

Simplifiez-vous la vie en adhérant au service de dépôt direct. Plus de **200 000 personnes** y sont déjà inscrites!

Ce service vous donne accès à vos paiements de façon **sécuritaire et instantanée**, directement dans le compte bancaire de votre choix.

Un service **pratique, rapide et fiable!**



Adhérez-y dès maintenant!

sel.ccq.org

5 QUESTIONS À LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE
GÉNÉRALE DE LA CCQ, AUDREY MURRAY

COLLABORER POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE L'INDUSTRIE



Il s'agit d'un retour pour Audrey Murray, qui a passé plus de 20 ans à la Commission de la construction du Québec entre 1998 et 2018, avant d'y retourner en octobre dernier pour occuper le poste de présidente-directrice générale. C'est avec une vision axée sur la collaboration et les résultats qu'Audrey Murray entame son mandat, en cette période où l'industrie de la construction fait face à de nombreux défis.

1. Pourquoi avoir accepté de revenir dans l'industrie de la construction?

L'industrie de la construction se trouve à la croisée des chemins et doit relever de nombreux défis. Qu'il s'agisse de renouvellement des infrastructures, de réduction de gaz à effet de serre, de crise du logement ou de mise à niveau et construction de bâtiments institutionnels et commerciaux, elle a un rôle crucial à jouer pour l'avenir du Québec. Mais par-dessus tout j'ai eu envie de revenir à la CCQ parce que j'ai le plus grand respect pour celles et ceux qui bâtissent le Québec et que je souhaite mettre à profit mon expérience pour contribuer à amplifier l'impact de la construction en faveur d'une économie durable du Québec.

2. Quel bilan fais-tu, au terme de tes 100 premiers jours?

Pour pouvoir relever les défis qui l'attendent, l'industrie doit pouvoir compter sur un fort leadership collaboratif, mais aussi sur une main-d'œuvre compétente et en nombre suffisant. Elle doit également s'assurer du respect des règles et de la conformité sur les chantiers, surtout à un moment où on compte environ 16 000 nouveaux travailleuses et travailleurs par année et plusieurs nouvelles entreprises. Elle devra aussi compter sur des services plus agiles et efficaces de la part de la CCQ. Pour répondre à ces défis, nous devons resserrer nos liens avec les gens sur les chantiers et les associations qui les représentent, mais aussi avec l'ensemble des leaders de l'écosystème construction. C'est pour moi une priorité.

3. Comment se porte l'industrie, selon toi?

Même si on traverse actuellement une période d'incertitude économique, on connaît présentement des sommets économiques jamais vus. Et quand on regarde les prévisions pour les cinq prochaines années, le niveau d'activité demeurera élevé. Mais nous devons aussi vivre avec des besoins de main-d'œuvre importants. Nos dernières données évoquent des besoins atteignant 17 000 nouveaux travailleuses et travailleurs par année. Et c'est bien beau de les faire entrer dans l'industrie, mais encore faut-il s'assurer qu'il soit adéquatement formé et ait envie d'y faire carrière. Nous devons aussi poursuivre les efforts pour permettre à plus de femmes, de personnes issues des Premières Nations et Inuit et de la diversité à réaliser leur rêve de travailler sur les chantiers.

4. Comment la CCQ compte-t-elle accompagner l'industrie dans ces défis de main-d'œuvre?

Tout d'abord, en utilisant tous les leviers à notre disponibilité pour que les entreprises et l'industrie puissent compter sur une main-d'œuvre compétente. À titre d'exemple, nous miserons sur le perfectionnement de la main-d'œuvre, mais également sur l'accélération du recours à l'alternance travail-étude. Ensuite, nous travaillons à un plan avec nos partenaires pour faciliter l'intégration de personnes issues des Premières Nations et Inuit et de l'immigration. On doit aussi faciliter les processus de reconnaissance de l'expérience acquise à l'étranger pour faciliter l'intégration de ces travailleurs. Finalement, le climat de travail sur les chantiers est un élément clé, avec les conditions de travail, pour assurer une meilleure rétention de la main-d'œuvre. L'industrie doit s'y pencher si elle veut être plus attractive.

5. Le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 51 sur la modernisation de l'industrie. Quel sera le rôle de la CCQ?

La CCQ a pour rôle de s'assurer d'une mise en œuvre ordonnée, qui mise sur la communication pour informer les personnes sur les chantiers, des nouvelles règles du jeu, ainsi que sur le développement d'outils d'analyse prédictive, parce qu'on ne veut pas surprendre les gens. Ma vision est que la CCQ soit une alliée pour les entreprises et pour les travailleuses et les travailleurs, pour les réseaux associatifs, afin que notre industrie développe une culture collaborative et d'innovation pour se transformer en faveur de pratiques durable, saine, et compétitive.

ZOOM 2023

LES FEMMES SUR LES CHANTIERS EN BREF

7 480

FEMMES
ont travaillé
en 2023,
soit 3,79 %
de la main-
d'œuvre totale

1 505

FEMMES
ont amorcé
une carrière,
soit 9,58 %
des entrées
totales

4 466

ENTREPRISES
embauchent
des femmes,
soit 16,18 %
de l'ensemble
des entreprises

Vous êtes une femme et souhaitez travailler sur les chantiers de construction? Différentes mesures s'offrent à vous! Consultez le site « mixite.ccq.org ».

Pour obtenir plus d'informations, consultez la section [Publications et rapports économiques](#).



ZOOM 2023

LES PREMIÈRES NATIONS ET INUIT SUR LES CHANTIERS EN BREF

1 502

MEMBRES
DES PREMIÈRES
NATIONS ET
DES INUIT
ont travaillé
en 2023, soit
0,76 % de la
main-d'œuvre
totale

229

MEMBRES
DES PREMIÈRES
NATIONS ET
DES INUIT
ont amorcé
une carrière,
soit 1,46 %
des entrées
totales

973

ENTREPRISES
embauchent
des Autochtones,
soit 3,52 %
de l'ensemble
des entreprises

Vous êtes une personne membre des Premières Nations et des Inuit et souhaitez travailler sur les chantiers? Gardez votre profil à jour dans le [Carnet référence construction](#) et consultez les trucs pour se [trouver un emploi](#).

Pour obtenir plus d'informations, consultez la section « [Publications et rapports économiques](#) ».



ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES VOUS AVEZ OBTENU UN CCA À TITRE DE TITULAIRE D'UNE AEP?

N'oubliez pas que vous êtes soumis(e) à une obligation de formation, à défaut de quoi vous ne pourrez renouveler votre certificat de compétence apprenti (CCA). Pour connaître les conditions de renouvellement pour les personnes non diplômées, c'est-à-dire ne détenant pas de diplôme d'études professionnelles (DEP), consultez [la page portant sur l'obligation de formation au ccq.org](#).

LES AEP, UNE NOUVELLE VOIE D'ACCÈS À L'INDUSTRIE

Rappelons que depuis le 28 mars 2024, la CCQ peut délivrer des CCA aux titulaires d'AEP afin d'accroître le nombre de travailleur(-euse)s formé(e)s sur les chantiers. Ces formations, de plus courte durée que les DEP que l'on connaît, sont données dans des centres de formation professionnelle par des personnes qualifiées, et mènent aux métiers suivants :

- Charpentier(-ière)-menuisier(-ière);
- Ferblantier(-ière);
- Frigoriste;
- Opérateur(-trice) d'équipement lourd;
- Opérateur(-trice) de pelles mécaniques.

LES AEP VERSUS LES DEP

Pour en savoir davantage, notamment sur la différence entre les quatre nouvelles AEP et les DEP menant aux métiers de l'industrie de la construction, rendez-vous au www.ccq.org/AEP.

INFORMATIONS SUR LES MESURES VISANT À MODERNISER L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Dans la foulée de l'adoption de la Loi modernisant l'industrie de la construction par l'Assemblée nationale le 23 mai 2024, vous pouvez consulter les différentes modifications législatives et le calendrier d'entrée en vigueur progressif, au www.ccq.org/modernisation.

Quant à la mesure portant sur la polyvalence dans les métiers de la construction, en vigueur depuis le 28 mai dernier, nous avons déployé une page spécifique à ce concept et à son application au www.ccq.org/polyvalence.

Précisons que les contenus de ces deux pages Web seront mis à jour en mode évolutif. Nous vous invitons ainsi à les consulter fréquemment.

VOUS CONNAISSEZ DES GENS QUI AIMERAIENT TRAVAILLER DANS LA CONSTRUCTION?



La CCQ a mis sur pied une nouvelle page Web, Je choisis la construction, relayée par le réseau de l'éducation aux étudiant(e)s inscrit(e)s à un programme menant à une AEP, afin de les encourager à choisir l'industrie, et ce, dès la fin de leur formation :

www.ccq.org/jechoisislaconstruction

Évidemment, les informations qu'elle contient bénéficient à toute personne désirant travailler dans la construction. N'hésitez donc pas à la relayer dans vos réseaux!

L'EXCELLENCE DE DEUX JEUNES DIPLOMÉS SERA À L'HONNEUR AU MONDIAL DES MÉTIERS 2024

Après avoir franchi avec succès l'étape des olympiades québécoises puis canadiennes des métiers et des technologies, Gaspard Goupil (électricité) et Miguel Massa (briquetage), respectivement issus du CFP Le Chantier et du CFP ACCESS, se rendront à Lyon en septembre prochain pour tenter de rafler les grands honneurs durant cette ultime compétition.



Lors d'une cérémonie ayant eu lieu en leur honneur au siège social de la CCQ, le 18 avril dernier, ces 2 jeunes ambassadeurs ont chacun reçu des bourses totalisant 10 000 \$ provenant de la CCQ (5 000\$) et du Comité sur la formation dans l'industrie de la construction – CFPIIC (5 000\$), auquel siègent les associations patronales et syndicales. Ce coup de pouce financier vise à souligner leurs accomplissements et à les encourager dans leur préparation à la compétition, où l'excellence de leur parcours scolaire et leur savoir-faire seront à nouveau mis à contribution.

Leurs entraîneurs respectifs, Jean-Philippe Chartrand et Stéphane Landry, ont, eux aussi, reçu les hommages des représentant(e)s de la CCQ, des membres du CFPIIC, des directeur(-trice)s des deux CFP ainsi que de Compétences Québec, un important partenaire de l'industrie.



LE SAVIEZ-VOUS?

Vous devez informer MÉDIC Construction de tout changement au statut de vos personnes à charge, par exemple lorsque votre enfant de 18 ans et plus cesse ses études à temps plein ou que votre conjoint et vous ne cohabitez plus.



Si vous ne mettez pas votre dossier à jour, vous devrez rembourser les montants payés par le régime d'assurance pour les dépenses effectuées pour une personne qui n'est plus à votre charge. Vous pouvez modifier votre dossier dans MÉDIC en ligne, à sel.ccq.org, ou par la poste.

Si vous avez des questions, communiquez avec le service à la clientèle au **1 888 842-8282** ou [visitez le site Web de la CCQ](#).

FORMULAIRES POUR UN MÉDICAMENT OU UN PATIENT D'EXCEPTION

Votre médecin vous prescrit un médicament qui n'est pas couvert directement par MÉDIC Construction? S'il s'agit d'un médicament d'exception codifié ou non, ou de la mesure du patient d'exception, un formulaire spécifique à chaque situation doit être transmis à MÉDIC Construction aux fins d'analyse du dossier.

Les formulaires de demande d'autorisation de paiement doivent être remplis par votre professionnel(le) de la santé autorisé(e) à prescrire et sont disponibles sur notre site Web, au ccq.org, à la section « [Formulaires](#) », sous la rubrique « **Régime d'assurance MÉDIC Construction** ».

Pour en savoir plus, consultez l'onglet « **Médicaments et patient d'exception** » de la page « [Assurance maladie](#) » du site Web de la CCQ.

CONSTRUIRE EN SANTÉ +



VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT GRAVE SUR UN CHANTIER ?

Faites appel au Service
d'intervention post-traumatique

Une équipe de professionnels est à votre disposition.

1800 807-2433

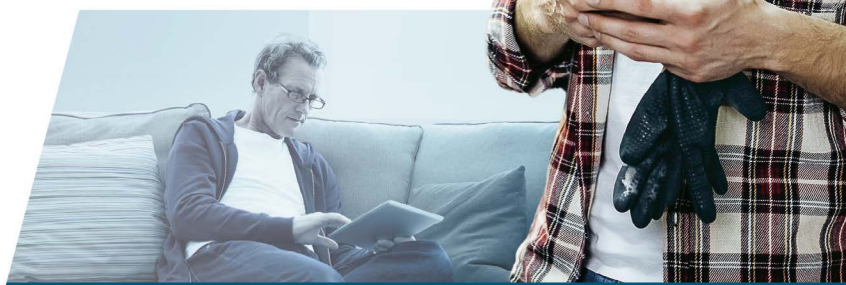
— 24/7 • SANS FRAIS —

MÉDIC EN LIGNE



Téléchargez l'application
MÉDIC Construction

DÈS AUJOURD'HUI !



RELEVÉS ANNUELS DE RETRAITE 2023

LA PÉRIODE D'ENVOI DES RELEVÉS ANNUELS 2023
S'ÉTALERA DE LA FIN JUIN À LA FIN SEPTEMBRE 2024.

Lorsque vous recevrez votre relevé personnalisé, prenez le temps de le lire attentivement, car il contient tous les renseignements relatifs à votre régime de retraite, notamment la date de votre admissibilité à la retraite. Il est important d'en prendre connaissance, afin de faire votre demande de prestations au moment opportun.

Si vous n'avez pas reçu votre relevé annuel à la fin du mois d'octobre 2024 ou si vous avez besoin d'informations supplémentaires concernant certaines notions, par exemple la retraite partielle ou encore la date de retraite avec ou sans réduction, n'hésitez pas à communiquer avec nous, en utilisant vos services en ligne ou en composant le **1 888 842-8282**.

CHÈQUES DE VACANCES POUR L'ÉTÉ 2024



Les chèques de vacances seront distribués à compter du 20 juin prochain.

Plus de détails au ccq.org/chequedevacances



MISE À LA POSTE DES CARTES MÉDIC CONSTRUCTION

Les cartes MÉDIC Construction des personnes assurées pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024 seront mises à la poste vers le 20 juin 2024.

VOUS VENEZ DE DÉMÉNAGER OU VOUS VOUS APPRÊTEZ À LE FAIRE?

N'oubliez pas de mettre votre dossier à jour auprès de la CCQ, afin de faciliter nos communications avec vous.

Rappelons que l'adresse de domicile détermine votre région de placement et qu'elle a un impact sur votre référencement.

Des pièces justificatives seront exigées selon le changement :

Deux pièces justificatives :

- Changement d'adresse de domicile impliquant un changement de région.

Aucune pièce justificative :

- Changement d'adresse de domicile sans changement de région de placement;
- Changement d'adresse de correspondance.

Pour obtenir plus d'informations sur la procédure de changement d'adresse, [consultez le ccq.org](http://ccq.org).



CONSTRUIRE EN SANTÉ

VOTRE PROGRAMME D'AIDE

1 800 807-2433

— 24/7 • SANS FRAIS —

Services de santé gratuits et confidentiels

- + Évaluation de vos besoins
- + Résolution de problèmes personnels
- + Alcoolisme et autres toxicomanies, jeu compulsif, dépression majeure, comportement violent
- + Interventions préopératoires, postopératoires, préhospitalisation et posthospitalisation
- + Orthopédagogie
- + Ergothérapie
- + Interventions personnalisées
- + Conseils en vue de l'adoption de saines habitudes de vie
- + Cessation tabagique
- + Interventions post-traumatiques

PLAINTES DE SALAIRE

Si vous n'êtes pas rémunéré(e) conformément aux conventions collectives en vigueur dans l'industrie de la construction, n'hésitez pas à déposer une plainte de salaire.

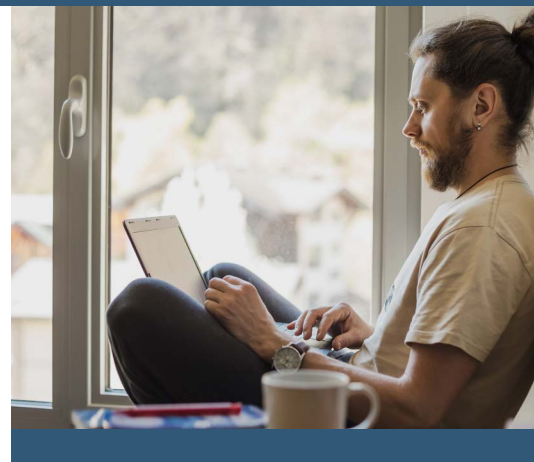
Selon la nature des éléments réclamés, vous devrez fournir les pièces justificatives exigées pour la période couverte par votre plainte. La CCQ communiquera avec vous si votre plainte est incomplète, et vous disposerez d'un délai de 10 jours pour nous transmettre les éléments manquants.

Vous avez 60 jours à compter du 1^{er} juillet (congé annuel d'été) ou du 1^{er} décembre (congé annuel d'hiver) pour déposer une plainte de salaire en rapport avec des sommes non transmises par un(e) employeur que vous avez constaté lors de la réception de vos relevés de congés et de jours fériés payés. La plainte devra être accompagnée de tous les documents exigés afin d'être admissible au Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction (FISIC), en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Le processus de traitement des plaintes de salaire de la CCQ comprend notamment des suivis téléphoniques et écrits, pour que vous soyez tenu(e) informé(e) de l'avancement de votre dossier.

Enfin, la CCQ vous rappelle qu'il est important de noter systématiquement vos heures travaillées, par employeur et par chantier.

Pour obtenir plus d'informations ou déposer une plainte de salaire, visitez la section « [Perte de salaire](#) » au ccq.org.



SIGNALEMENTS: CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE

VOUS ÊTES TÉMOIN D'UNE SITUATION NON CONFORME OU D'IRRÉGULARITÉS SUR UN CHANTIER DE CONSTRUCTION?

Sachez que vous pouvez nous signaler toute situation ne respectant pas la loi R-20, les règlements qui en découlent et les conventions collectives en vigueur. Tous les types de situations peuvent nous être transmis, dont la fraude, le travail non déclaré et l'intimidation.

Nos équipes prennent en charge les informations qui leur sont communiquées, les analysent, et les traitent de façon confidentielle.

La mission de la CCQ comporte deux volets, dont l'un d'eux est de veiller à la conformité au sein de l'industrie de la construction. Nous comptons sur l'ensemble des parties prenantes pour que les règles et les conventions soient respectées, afin que l'industrie soit un lieu de travail sain et juste.

Pour faire un signalement, vous pouvez :

- remplir le formulaire en ligne, disponible dans la section « **Signaler une situation** », au [ccq.org](https://www.ccq.org);
- communiquer avec nous au **514 593-3132** ou au **1 800 424-3512**.





SUIVEZ-NOUS SUR
FACEBOOK.COM/CCQ



Pour
nous trouver :
ccq.org

Des bureaux de la CCQ sont situés dans une dizaine de régions du Québec. Pour connaître le bureau le plus près de chez vous, veuillez consulter notre site Web.



**COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC**

Réalisé par la Direction des affaires publiques
et des communications
Commission de la construction du Québec
Case postale 2010, succursale Chabanel
Montréal (Québec) H2C 0C3

PD5018F (2405)

Conception graphique de la grille et montage :
Karine Verville
Révision : Féminin pluriel